

Plénière CESER Hauts-de-France du 4 Octobre 2016 Intervention du Groupe CGT sur le projet de rapport- avis relatif à l'accès aux soins médicaux pour les personnes en situation de précarité

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le préambule de la constitution de la République Française affirme :
« La nation...garantit à tous...la protection de la santé ».

Et l'article L.1110-3 du code de santé publique « aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins ».

Ce rapport démontre que la réalité est tout autre...

L'affirmation que les conditions socio-économiques, les inégalités sociales font les inégalités de santé est l'un des acquis de ce rapport-avis.

Sur notre territoire, alors que les avancées technologiques et médicales se multiplient, se soigner est de plus en plus difficile pour toute une partie de la population.

Le renoncement aux soins est une véritable épidémie pour toutes les familles ayant un revenu inférieur à 1200 euros par mois ; 64% d'entre elles disent ne pas pouvoir faire face à leurs dépenses de santé.

Et pourtant, on s'est longtemps enorgueilli, dans notre pays, d'avoir une médecine égalitaire qui soignait les pauvres comme les riches, les étrangers comme les Français ; Mais, force est de constater qu'il n'y a plus aujourd'hui la même dignité accordée à tous les patients quels que soient leur origine, leur langue ou leur statut social.

À ces constats préoccupants s'ajoutent d'autres inquiétudes qui concernent les perspectives financières du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017. En effet, le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale annoncé triomphalement par le Gouvernement n'est en réalité que la conséquence de graves mesures régressives pour la population, qu'il s'agisse du recul de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans, des effets de la modulation des allocations

familiales, de la suppression de milliers d'emplois au sein des organismes de Sécurité sociale ainsi que des hôpitaux et autres établissements de santé et médico-sociaux.

Avec 9 millions de personnes vivant dans la précarité et 36 % de la population qui renonce aujourd'hui à se soigner, il nous paraît urgent de sortir de la vision comptable qui domine les politiques publiques, notamment les politiques de santé, depuis plusieurs années, si nous voulons réellement réduire la fracture sociale et répondre enfin aux besoins de la population.

La Fondation Abbé Pierre lance « qu'est ce qu'on attend ? »

Il est temps que chacun prenne conscience, ici, que c'est contre les précarités diverses qu'il convient de lutter !

Avec les réserves exposées, le groupe CGT au CESER pense que les préconisations formulées peuvent participer à combler quelque peu le fossé des inégalités d'accès aux soins de qualité.

Le Groupe CGT salue le travail accompli et soutiendra ce rapport-avis.